



Gatineau, 18 mars 2021

## **Objet : COVID-19 – Nouvelles mesures annoncées par le gouvernement**

---

Chers parents,

En début de semaine, le premier ministre a annoncé certains assouplissements qui touchent plusieurs secteurs, dont l'éducation. Ces annonces, la campagne de vaccination qui accélère et l'arrivée imminente du printemps sont des nouvelles positives ! Il ne faut donc surtout pas baisser les bras et continuer de respecter toutes les mesures sanitaires afin de pouvoir profiter des beaux jours à venir.

C'est avec grande satisfaction que nous avons appris le retour des élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire à temps plein, en zone orange, à compter du 22 mars. Bien que cela entrainera un achalandage accru, le personnel des écoles secondaires veillera à faire respecter les mesures sanitaires en tout temps. D'ici la fin de la semaine, chaque école secondaire communiquera aux parents concernés ses modalités pour le retour en classe à temps plein.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé qu'il fournira les masques pédiatriques aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, en zone orange. La distribution de ces masques débutera dès leur réception prévue au courant de la semaine prochaine. Chaque élève recevra deux masques par jour qui seront distribués selon les modalités prévues par l'école. Entretemps, le port du couvre-visage demeure obligatoire en tout temps, sauf à l'extérieur, pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

Rappelons qu'en zone orange le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année du primaire dans les aires communes, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes. Au préscolaire, le port du couvre-visage n'est pas requis.

Finalement, depuis le 15 mars, les activités parascolaires sont permises dans toutes les zones, en groupes-classes stables. À compter du 26 mars, en zone orange, les activités parascolaires extérieures sans contact pourront être pratiquées avec un maximum de 12 élèves provenant de classes différentes d'une même école. À l'intérieur, les activités parascolaires sans contact pourront être pratiquées avec un maximum de 8 élèves provenant de classes différentes. La pratique doit être adaptée afin de respecter la distanciation de 2 mètres. Aucune compétition n'est permise dans le cadre de telles activités en zone orange. La présence de spectateurs demeure interdite. Veuillez noter que la décision d'organiser des activités parascolaires relève de chaque école qui se chargera de vous communiquer les modalités, le cas échéant.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour protéger la santé des élèves en plus d'assurer leur réussite scolaire. Nous travaillons en étroite collaboration avec la direction de la Santé publique de l'Outaouais pour limiter la propagation du virus dans nos établissements. Comme toujours, nous comptons sur votre collaboration pour aider vos enfants à persévérer dans leur parcours scolaire et à respecter les règles sanitaires.

Prenez soin de vous et de vos proches,



**Nadine Peterson**

Directrice générale

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais